

## Annexe 2

### Code de conduite de la Fédération d'Athlétisme de la Polynésie Française

Ce code de conduite engage clairement la Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française vis-à-vis de chacune de ses valeurs, des standards attendus en matière de comportement et d'intégrité de son personnel, de ses entraîneurs (c'est-à-dire l'ensemble du personnel accompagnant les athlètes), de ses officiels, de ses bénévoles et de tous les acteurs de l'athlétisme, y compris les dirigeants de la Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française.

Les règles suivantes s'appliquent à **toute personne** associée à l'athlétisme :

- Respecter, valoriser et traiter chacun avec dignité. Célébrer la différence et promouvoir l'inclusion. Traiter chacun de manière équitable et éviter tout favoritisme.
- La discrimination sur la base de la couleur, de l'identité de genre, de l'orientation sexuelle, de l'âge, du handicap, de la religion, de l'origine ethnique, du statut marital, des croyances ou du statut socioéconomique est inacceptable et ne sera pas tolérée.
- Coopérer avec tout acteur de l'athlétisme et promouvoir un environnement libre de tout abus, harcèlement et exploitation.
- Tolérance zéro vis-à-vis de l'utilisation de toute substance prohibée destinée à améliorer les performances. Promouvoir des compétitions propres et signaler toute suspicion d'usage de substance interdite aux autorités compétentes.
- Écouter les personnes signalant des problèmes et signaler immédiatement ces problèmes, mauvaises conduites et violations à la personne compétente.
- Respecter la politique de protection de la Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française et toute autre règle et politique appliquée par la Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française.
- Montrer l'exemple, se comporter de manière appropriée et incarner les valeurs de la Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française, notamment en cas de travail avec des enfants.
- S'opposer à toute personne ne respectant pas les règles ou se comportant de façon inappropriée.
- Écouter poliment les personnes qui enseignent, entraînent ou proposent conseils, assistance ou recommandations.
- Éviter de fumer et de consommer de l'alcool en assistant à des événements d'athlétisme, notamment lorsque les personnes concernées sont responsables d'enfants ou accompagnent professionnellement des athlètes.
- Être responsable de son propre comportement, de sa conduite et de ses actions. Faire preuve de ponctualité, se préparer et s'équiper correctement.

- Suivre les instructions des entraîneurs (c'est-à-dire de l'ensemble du personnel accompagnant les athlètes), des officiels, des managers et d'autres bénévoles.
- Être reconnaissant du temps engagé, des efforts consentis et des compétences de chacun. Encourager et soutenir les efforts athlétiques de chacun.

### Entraîneurs et autre personnel accompagnant les athlètes

- Posséder des qualifications suffisantes et avoir été soumis à une vérification des antécédents et du casier judiciaire.
- L'entraînement doit être adapté à l'âge, à l'expérience et aux capacités de l'athlète, et doit répondre à ses besoins.
- Lors d'un entraînement ou d'une épreuve, le nombre d'entraîneurs doit toujours être adapté au nombre et à l'âge des athlètes participants.
- Il est déplacé de laisser se développer une relation intime entre entraîneur et athlète. Des limites strictes doivent être maintenues entre un entraîneur et un athlète. Si cette limite est brouillée, cela peut entraîner des difficultés pour les deux personnes, mais aussi pour les autres membres de l'équipe et de la communauté.
- Les relations intimes entre un entraîneur (ou toute autre personne ou adulte accompagnant l'athlète) et un athlète âgé de moins de 16 ans sont illégales et ne doivent jamais être autorisées.
- Il est fortement recommandé d'interdire aux entraîneurs et officiels de nouer des relations intimes entre eux et/ou avec des athlètes de plus de 16 ans.
- Éviter de rester seuls avec un athlète enfant, de le transporter seul dans une voiture, de l'emmener au domicile de l'entraîneur, de partager une chambre avec lui.
- Si l'entraînement d'un athlète enfant nécessite un contact physique, cela doit lui être expliqué et son consentement doit être obtenu avant tout contact par l'entraîneur. Si possible, les parents de l'enfant, les tuteurs désignés ou un autre adulte responsable doivent participer à cette discussion.
- S'il est nécessaire de surveiller les vestiaires, les adultes doivent le faire en binôme composé de personnes du même sexe que celles utilisant les vestiaires.
- Veiller à ce que les équipements soient correctement entretenus et que les athlètes soient conscients de leur responsabilité envers leur propre sécurité. Veiller à ce que les athlètes apprennent à gérer les équipements d'athlétisme dangereux et respectent en permanence les règles associées.
- \*Veiller à ce que les athlètes comprennent les attentes des entraîneurs et déterminent leurs propres attentes vis-à-vis des entraîneurs.
- \*Si un athlète déjà entraîné par une autre personne demande à un entraîneur différent de lui dispenser un entraînement complémentaire, la bienséance veut que l'entraîneur sollicité contacte le premier entraîneur pour discuter de cette possibilité.

- \*Encourager les bonnes relations de travail avec tous les athlètes sur la base du respect et de la confiance mutuels.
- \*Éviter de critiquer, de dévaloriser, de faire preuve de sarcasme ou de se comporter d'une manière susceptible d'affecter l'amour-propre d'un athlète.

## Athlètes

- Maintenir des limites strictes dans leur relation avec un entraîneur ou un autre adulte associé à l'athlétisme. Il est déplacé de laisser se développer une relation intime entre un entraîneur ou un officiel (ou tout autre personnel accompagnant un athlète) et un athlète.
- Les problèmes, blessures, mauvaises conduites ou difficultés doivent toujours être signalés à la personne compétente du club ou à un parent ou tuteur.
- Savoir manipuler les équipements d'athlétisme dangereux.
- Tenir les entraîneurs informés s'il est nécessaire de quitter une session d'entraînement ou une épreuve d'athlétisme avant la fin.
- Connaître les règles de compétition, les suivre, faire preuve de fairplay et rechercher l'excellence dans l'athlétisme.
- Incarner les valeurs du sport : équité, respect et générosité vis-à-vis d'autrui, sur et hors des terrains.

## Parents et tuteurs des athlètes

- Communiquer aux personnes concernées toute information médicale pertinente à propos de votre enfant.
- Assister aux entraînements ou aux épreuves d'athlétisme de votre enfant et montrer un intérêt actif.
- Être positifs et encourager : votre attitude et votre comportement affectent ceux de votre enfant et des autres.
- Savoir en permanence où se trouve votre enfant et avec qui.
- Éviter de demander à un entraîneur de transporter votre enfant dans sa voiture, surtout en l'absence d'autres athlètes.
- Éviter de laisser votre enfant se rendre au domicile d'un entraîneur sauf si un parent ou un tuteur est également présent.
- Être proactifs en ce qui concerne la participation de votre enfant à l'athlétisme ; vérifier les politiques du club ainsi que la qualification des entraîneurs et de tout autre professionnel ayant un lien avec votre enfant, comme les professionnels médicaux ou les responsables d'équipe.

- Informer les entraîneurs ou les bénévoles si votre enfant doit être absent de l'entraînement ou d'une épreuve.
- S'assurer que les entraîneurs ont conscience de tout autre entraînement reçu par votre enfant. Il s'agit d'une question de politesse, mais cela permet également de garantir que les différents entraîneurs disposent de tous les atouts pour accompagner au mieux votre enfant.